### DEC111124DR04

Délégation de signature consentie à Monsieur Faiçal AZAIEZ, directeur de l'UMR8608 par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision nº 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision nº 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu la décision n° 10A004DS1 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8608, intitulée "Institut de physique nucléaire d'Orsay";

Vu la décision nº 100006IN2P3 nommant Monsieur Faiçal AZAIEZ directeur de l'unité à compter du 14/06/2010 ;

# Decide

### Article 1:

Délégation est donnée à Monsieur Faiçal AZAIEZ, directeur de l'unité UMR8608, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte;
- les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

# Article 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Faiçal AZAIEZ, délégation de signature est donnée à Madame Lucette PORCHERON, ingénieure de recherche, Monsieur Saïd ESSABAA, ingénieur de recherche, Monsieur Jacques GUILLOT, chargé de recherche, et Monsieur Jean PEYRE, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.



Délégation Re-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse 91198 Glf-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30 E 01 69 82 33 33

.